

Université de Bordeaux : 59 600 tonnes CO² eq au bilan carbone 2022 ; -8,15 % en trois ans

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Actualité n°318424 - Publié le 15/03/2024 à 17:54

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 22/03/2024 à 08:51



© Université de Bordeaux



 $00:00 \stackrel{\blacktriangleleft}{\triangleleft} 1x$



« En se basant sur le même périmètre qu'en 2019, l'université affiche un bilan de 59 600 tonnes CO² eq pour 2022, soit une réduction de 8,15 % », indique l'Université de Bordeaux, le 29/02/2024, qui publie son bilan carbone portant sur l'année 2022.

Elle y voit un effet de « la politique de sobriété et les nombreux efforts fournis par l'établissement ces dernières années, principalement dans les champs de l'énergie et des déplacements ».

Les principaux postes d'émissions pour l'université en 2022 sont les déplacements (19300 tonnes CO² eq), les intrants (18 100), l'énergie (13 000) puis les immobilisations - biens et services amortissables par l'université (10 200). Pour ce qui est de l'énergie seule, l'université constate entre 2019 et 2022, une baisse de 18 % des émissions de gaz à effet de serre.

Pour la suite, l'université indique qu'elle votera « d'ici l'été », son schéma directeur transition 2024-2027, qui fixe le cap de l'établissement en matière de transitions environnementales et sociétales, dont la trajectoire de réduction des émissions de <u>GES (Gaz à effet de serre</u>). « Objectif : réduire de 22 % ses émissions d'ici 2027, permis notamment par une réduction de 40 % des émissions liées à l'énergie et une réduction de 15 % des émissions liées aux mobilités de ses étudiants et personnels. »

Concernant l'énergie, elle prévoit notamment de mettre en place un système de supervision énergétique en 2025, qui permettra de « suivre en direct la consommation pour chacun, refacturer les fluides aux différentes entités, présenter des rapports de performance détaillés ».

Sur le volet mobilité, il est prévu de réduire de 10 % les émissions carbone des déplacements professionnels effectués en avion, avec « la mise en place de la politique voyage pour les trajets de moins de six heures en train » et le fait de favoriser la visioconférence.

Une méthode de calcul éprouvée ; un périmètre élargi en 2022

L'Université de Bordeaux s'est appuyée sur la méthodologie Bilan Carbone® pour réaliser son bilan, pour lequel elle recense l'ensemble de ses flux physiques - de personnes, de marchandises, d'énergies, de déchets - dans toutes ses activités : formation, recherche et administration. « Cette méthode, développée par l'Agence de la transition écologique en 2004, puis reprise en 2011 par l'Association pour la transition bas carbone, constitue en effet à ce jour le meilleur socle pour déterminer une stratégie de décarbonation efficace et éclairée. »

Par rapport à 2019, le périmètre du bilan carbone a été élargi, « prenant en considération les mobilités internationales sortantes des étudiants (hors stage), l'ensemble des services de restauration du <u>Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)</u>, ou encore la moitié des émissions de GES générées par la fabrication des ordinateurs des étudiants de Licence 1. »

Par ailleurs, elle indique qu'en matière de méthodologies, des évolutions ont été apportées, avec la réalisation des enquêtes de mobilité domicile-travail et domicile-études pour les sites de Talence, Pessac et Gradignan. « Cela a permis de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre de ces postes importants plus précisément. De même, pour les intrants, le calcul des émissions de gaz à effet de serre à partir des codes Nacre et de l'outil GES 1.5 a permis de gagner en précision. »



Université de Bordeaux

Catégorie : Universités

Adresse du siège

351 cours de la Libération 33405 Talence Cedex France

Général

Date de création 2014, issue de la fusion des universités Bordeaux 1,

Bordeaux 2 et Bordeaux 4

Statut EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique,

culturel et professionnel)

Tutelles Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la

recherche et de l'innovation

Implantations (dont siège) Bordeaux (siège), Périgueux, Agen, Bayonne, Dax

Composantes	 4 grands collèges : Droit, science politique, économie et gestion / Sciences de la santé / Sciences de l'homme / Sciences et technologies IUT, Institut des sciences de la vigne et du vin Ecole supérieure du professorat et de l'éducation.
PIA	Idex Bordeaux
Présidence	Président : Dean Lewis (élu le 24/01/2022)
Effectifs étudiants	
2006-07	45 086
2007-08	44 524
2008-09	47 139
2009-10	47 631
2010-11	47 051
2011-12	48 792
2012-13	49 655
2013-14	50 290
2014-15	50 062
2015-16	50 702
2016-17	50 824
2017-18	51 677
2018-19	51 736
2019-20	55 681
2020-21	52 624
Source(s) : Open Data Esri	

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	587
2020-21	544
2019-20	493
2018-19	502
2017-18	526
2016-17	502

2015-16	470
2014-15	437
2013-14	423
2012-13	399
Source(s) : Open Data Mesri	
Effectifs E-C titulaires	

2021-22	1 494
2020-21	1 504
2019-20	1 515
2018-19	1 534
2017-18	1 535
2016-17	1 557
2015-16	1 547
2014-15	1 565
2013-14	1 566
2012-13	1 570
2011-12	1 552
2010-11	1 563

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	567,9 M€
2022	514,6 M€
2021	486,3 M€
2020	475,7 M€
2019	474,1 M€
2018	460,0 M€
2017	453,5 M€
2016	465,6 M€
2015	466 M€

2014 440,6 M€

Source(s): Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

-		
	Budget initial 2023	415,7 M€
	2022	381,0 M€
	2021	367,3 M€
	2020	358,2 M€
	2019	353,3 M€
	2018	350,7 M€
	2017	350,5 M€
	2016	344,7 M€
	2015	339,1 M€
	2014	330,0 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	11,0
2022	68,2
2021	51,9
2020	56,9
2019	52,6
2018	43,2
2017	42,0
2016	32,1
2015	27,1
2014	31,0
2013	27,1

Source(s) : Open data MESR

Résultats PIA	
Excellences	Vague 1 (2017) : 24,4M€
NCU	Projet NewDEAL (2017) : 9,7M€
EUR	Vague 1 (2017) : 16,22M€ pour 1 projet
AMI CMA	Vague 2 (2022) : 13,38M€ pour 3 projets
	Fiche n° 1603, créée le 10/03/2014 à 03:11 - MàJ le 20/02/2018 à 10:08

[©] News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »